

► Échographie et techniques ultrasonores

► Objectifs et pré-requis

- Acquisition de connaissances approfondies dans le domaine de l'échographie clinique dans le but d'obtenir une véritable compétence théorique et pratique, fondée sur l'apprentissage et la pratique des différentes modalités d'exercice de l'échographie, ainsi que sur la connaissance des indications et des résultats de cette technique comparativement aux autres méthodes diagnostiques, en particulier dans le domaine de l'Imagerie.

► Durée et modalités d'organisation

Formation échelonnée

1ère partie : octobre à janvier

Tronc commun : théorie et stage

Examen théorique et pratique en janvier

2ème partie de février à septembre

Module (s) : théorie et stage

Examen(s) théorique en juin et pratique en septembre

Agenda sur <http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue>

► Qualité des intervenants

Pr C Savoye-Collet et Pr JN Dachet

Imagerie Médicale - CHU Charles Nicolle Rouen

Pr Olivier HÉLÉNON

Hôpital Necker Paris, radiologie adultes

Pr Corinne GAUTIER

Hôpital Cardiologique Lille, Explorations fonctionnelles cardio-vasculaires

Dr Jérôme ROUMY

Médecine Nucléaire et Ultrasons Tours Groupement d'imagerie médicale

Pr N. GRENIER

Hôpital Pellegrin Tripode Bordeaux, service d'imagerie médicale

Pr Laurent GUIBAUD

Imagerie Pédiatrique et Fœtale Hôpital Femme-Mère-Enfant Bron

► Modalités et moyens pédagogiques

50H minimum pour médecins spécialistes

(25H tronc commun + 1 module 25H) possibilité inscription module complémentaire

125H minimum pour médecins généralistes

(25H tronc commun + 4 modules de 25H)

Documents en ligne sur le site du DIU

<http://naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue/>
fichiers PDF et vidéos

Stages hospitaliers dans un service agréé en vacances (entre 3h30 et 4h00)

au moins 20 vacances pour le tronc commun
30 vacances pour chacun des modules

► Public concerné & Pré-requis

Le DIU ETUS s'adresse aux médecins diplômés ou en cours de troisième cycle des études médicales (DES avant réforme) désirant se former à l'échographie

Pour les médecins, généralistes et spécialistes, diplômés hors UE, l'autorisation d'inscription est prononcée après réussite à un examen probatoire anonyme commun, avec épreuves déterminées par le jury national, organisé simultanément et corrigé par chaque centre régional d'enseignement. La réussite à l'examen probatoire ne garantit pas l'autorisation d'inscription au diplôme pour l'année en cours, le nombre d'inscrits étant limité.

L'inscription définitive est subordonnée à l'autorisation préalable des coordonnateurs ou responsables locaux du DIU de chacune des universités participantes.

► Responsable pédagogique

Pr Céline SAVOYE-COLLET

Professeur des universités-Praticien hospitalier
CHU de Rouen - service Imagerie médicale
celine.savoye-collet@chu-rouen.fr
diu.echoetus@univ-rouen.fr

Renseignements et candidature	Unité Mixte de Développement Professionnel Continu en Santé Tél. : 02 35 14 60 79 sante.fc@univ-rouen.fr Conseillère formation : Marie-Laure CAUDRON Université de Rouen Normandie - CFCA Bâtiment Michel Serres, rue Thomas Becket, 76821 Mont-Saint-Aignan Cedex Secrétariat Polaire – CHU ROUEN Téléphone : 02.32.88.64.96 Mail : imagerie.secretariat-polaire@churouen.fr Mesdames Séverine GRODZISKI et Nathalie MORIN
Calendrier	Examen du tronc commun : Janvier Examen des modules théoriques : Fin juin Examen pratique : Septembre Pour [+] d'infos : naxos.biomedicale.univ-paris5.fr/diue
Durée	50H à 125H sur 1 année universitaire
Tarif	Sur cfa-cfc.univ-rouen.fr rubrique 'nos tarifs'
Lieu	Les enseignements théoriques sont regroupés sous forme de séminaires présentiels majoritairement délivrés à Paris. L'essentiel de l'enseignement est pratique, délivré en stage, dans les hôpitaux.

▶ Échographie et techniques ultrasonores

▶ Programme

Le tronc commun

Le tronc commun obligatoire pour tous les candidats inscrits se déroule en début de première année avec de la physique des ultrasons, de la technologie et du contrôle de qualité des échographes et appareils doppler ainsi que de la séméiologie échographique élémentaire et de l'écho-anatomie générale.

Pour être déclarés reçus au tronc commun et être ainsi autorisés à s'inscrire aux modules choisis, les candidats doivent :

- avoir validé l'examen du tronc commun
- avoir validé un stage hospitalier.

Les modules

- abdomen et digestif
- gynécologie
- pédiatrie
- vasculaire,
- appareil locomoteur
- échographie endocrinienne et cervicale
- appareils urinaire et génital masculin
- échographie appliquée à l'urgence

Pour les médecins spécialistes

- mention « Échographie de spécialité »
- tronc commun + au moins 1 module dont celui de la spécialité.

Pour les médecins généralistes

- mention « Échographie générale »
- tronc commun + 4 modules, dont le module « Abdomen » et à l'exclusion du module « Echographie appliquée à l'urgence » - sur 2 ans

Inscription du participant aux modules choisis déclarée au moment de l'inscription

Les stages

Un stage obligatoire, organisé en vacances (entre 3h30 et 4h00), doit être effectué pour le tronc commun ainsi que pour chaque module. Les stages hospitaliers seront effectués dans un service agréé par le Conseil National Pédagogique et devront comporter au moins 20 vacances pour le TC et 30 vacances pour les modules.

▶ Évaluation et sanction de la formation

Examen validé avec une note globale supérieure ou égale à 100 points sur 200 au tronc commun et modules, et validé un stage hospitalier

L'examen sanctionnant le tronc commun comprend :

- une épreuve écrite théorique anonyme de 2h noté sur 100 points
- une épreuve pratique sur échographe, notée sur 100 points,

Les candidats n'ayant pas subi avec succès les épreuves de l'examen du tronc commun, ou absents aux épreuves, ne peuvent se réinscrire que l'année suivante avec conservation du bénéfice de l'examen probatoire pour ceux qui l'avaient obtenu.

L'examen sanctionnant chaque module choisi par le candidat comprend :

- une épreuve écrite théorique anonyme d'une heure portant sur le programme enseigné dans le module, notée sur 100 points :

Diplôme

Pour être déclarés reçus à la fin de la totalité de l'enseignement et ainsi obtenir le diplôme du DIU ETUS :

- les médecins spécialistes doivent valider le tronc commun de la première année ainsi qu'au moins un module dont celui de leur spécialité ce qui leur confère l'option clinique correspondante.
- les médecins généralistes doivent valider le tronc commun de la première année ainsi qu'au moins quatre modules dont le module « Abdomen » et à l'exclusion du module « Echographie appliquée à l'urgence ».